

Comment demander une prestation FNASS pour un retour ou maintien à domicile en soins palliatifs

1) Recueil du souhait du patient et de ses proches

2) Evaluation médicale

- Il s'agit bien d'une maladie grave, évolutive ou terminale,
- Cela nécessite une concertation entre le médecin référent, le médecin de l'EMSP et le médecin traitant.

3) Information du patient

Informez le patient et ses proches des conditions pour la mise en place de cette prestation

- nécessité d'une évaluation sociale
- plafond des ressources
- participation financière usager à hauteur de 10 à 20%
- si besoin d'aide humaine, possibilité de recours à une association ayant une convention avec la CPAM

4) Evaluation de la faisabilité (en cas de recours à une aide de vie)

- Technique : Vérifier l'affiliation à une caisse bénéficiant du FNASS
- psychologique
- environnementale
- financière

5) Remplir le formulaire type et l'adresser aux correspondants de la CPAM

Seuls les médecins de l'EMSP, du réseau Arespa et de l'hospitalisation à domicile sont habilités à remplir un certificat type. Ce document sera envoyé au service action sanitaire et sociale de la CPAM.

CONTACTS LOCAUX

Mme Catherine Couchez 2 rue Denis Papin 25000 Besançon Tél. : 03 81 47 53 01 Fax : 03 81 47 53 09 catherine.couchez@cpam-besancon.cnamts.fr	Mme Michèle Vuilleminot 3 av Léon Blum 25215 Montbéliard cedex Tél. : 03 81 99 12 36 Fax : 03 81 99 12 20 michele.vuilleminot@cpam-montbeliard.cnamts.fr	Mme Dominique Vuillot 8 rue des Lilas 39000 Lons le Saunier Tél. : 03 84 87 32 52 Fax : 03 84 24 98 67 dominique.vuillot@cpam-lons.cnamts.fr
M. Martial Nicot CPAM Haute-Saône 9 bd des Alliés 70000 Vesoul Tél. : 03 84 97 72 80 ass.cmu@cpam-vesoul.cnamts.fr	Pôle précarité CPAM 12 rue Strolz 90021 Belfort cedex Tél. : 03 84 46 53 53 Fax : 03 84 22 38 57 belfort.s.social@cpam-belfort.cnamts.fr Service social CRAM (Tél. : 03 84 46 53 91)	
C. Feinte, cadre service social CRAM (Tél. : 03 84 97 74 84) Dr Guenot, service médical (Fax : 03 84 97 74 31)		

Comment demander une prestation soins palliatifs MSA pour un retour ou maintien à domicile en soins palliatifs

1) Recueil du souhait du patient et de ses proches

2) Evaluation médicale

- Il s'agit bien d'une maladie grave, évolutive ou terminale,
- Cela nécessite une concertation entre le médecin référent, le médecin de l'EMSP et le médecin traitant.

3) Information du patient

Informez le patient et ses proches des conditions pour la mise en place de cette prestation

- nécessité d'une évaluation sociale
- si besoin d'aide humaine, possibilité de recours à une association ayant une convention avec la MSA

4) Evaluation de la faisabilité (en cas de recours à une aide de vie)

- Technique : Vérifier l'affiliation à la MSA
- psychologique
- environnementale
- financière

5) Remplir le formulaire type et l'adresser aux correspondants régionaux de la MSA

Seuls les médecins de l'EMSP, du réseau Arespa et de l'hospitalisation à domicile sont habilités à remplir un certificat type.

Procédure :

Toute demande doit être coordonnée entre les différents professionnels intervenants.

- La fiche de liaison devra être **faxée** au 03.84.96.31.86 aux gestionnaires MSA Franche-Comté en charge de la prestation. Il devra clairement mentionner le nombre d'heures évalué par l'équipe médico-sociale.
- Dès réception de ce fax, le gestionnaire MSA Franche-Comté délivre une prise en charge qui sera faxée au service émetteur et à l'association prestataire qui effectuera les heures. Un courrier sera adressé à l'adhérent avec copie au travailleur social MSA.

CONTACT REGIONAL

Situation Palliative :

Mme CANDANEDO
Tel : 03.84.96.31.40
Fax : 03.84.96.31.86